

Observatoire de la formation

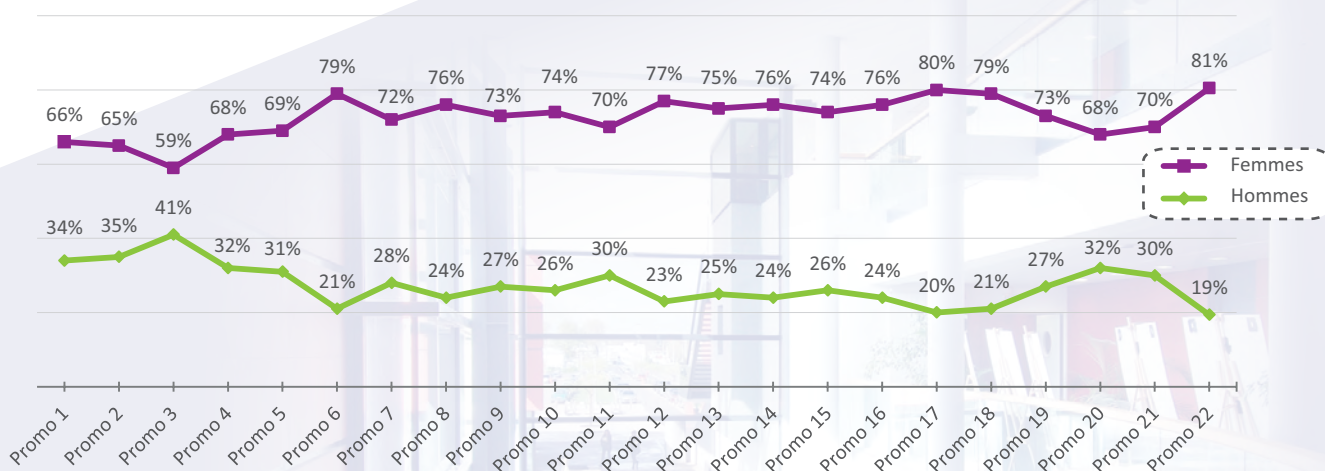
22^{ème} promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

A retenir

- 285 élèves entrés en formation le 4 septembre 2017 pour une durée de 2 ans
- 274 élèves interrogés (taux de retour de 96%)
- 81% de femmes et 19% d'hommes
- 30,2 ans en moyenne
- 64% d'externes, 36% d'internes
- 74% des élèves ont au moins un niveau bac+3
- Les deux principales motivations à devenir CPIP sont « la participation à la mission de réinsertion des personnes détenues » et « l'intérêt d'un métier de relations humaines »
- Au moment du concours, 62% étaient en activité professionnelle, 29% en formation, 8% en recherche d'emploi (et 1% autre)

Profil sociodémographique

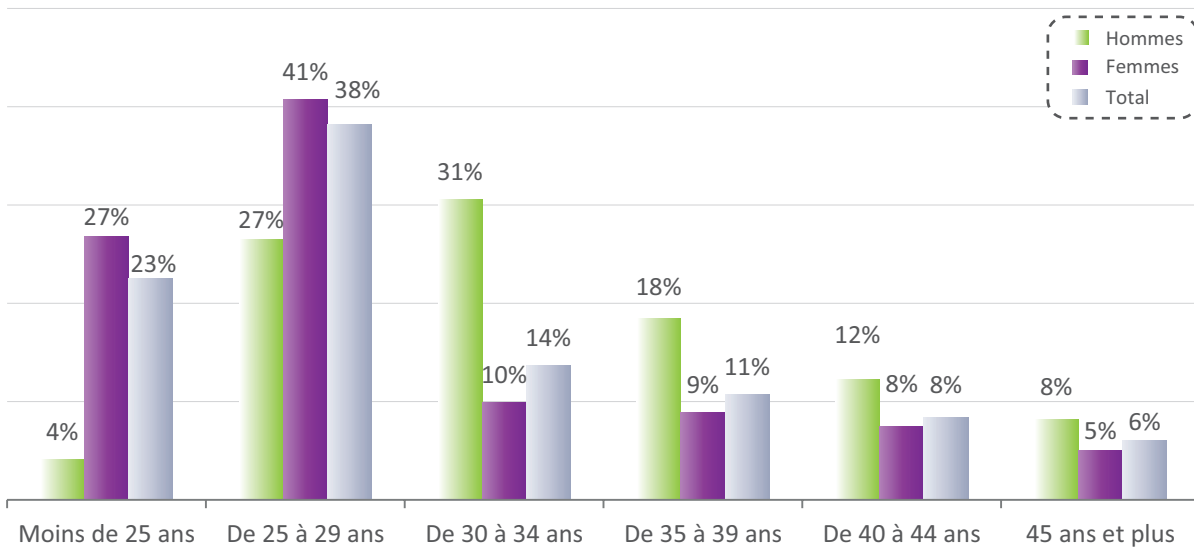
Graphique 1 : Evolution de la part d'hommes et de femmes depuis la 1^{ère} promotion de CPIP – Proportions



Depuis 2012 et la 17^{ème} promotion de CPIP, la proportion de femmes avait tendance à baisser, jusqu'à atteindre 68% pour la 20^{ème} promotion, l'un des taux les plus bas pour ce corps professionnel. La 22^{ème} promotion s'inscrit dans la

tendance inverse et la proportion de femmes bondit de 11 points par rapport à la promotion précédente, pour atteindre 81%.

Graphique 2 : Répartition par sexe et catégories d'âge – Proportions



Les élèves ont 30,2 ans en moyenne. La tranche d'âges la plus représentée est celle des 25-29 ans (38% de la promotion). Les femmes sont souvent surreprésentées parmi les élèves les plus

jeunes. En effet, 68% d'entre elles ont moins de 30 ans. A l'inverse, 69% des hommes ont plus de 30 ans.

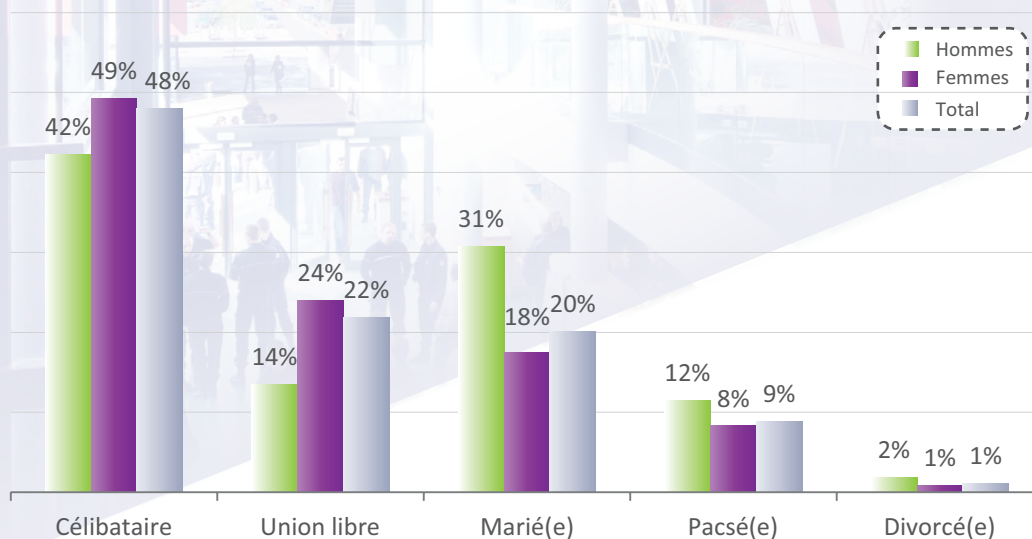
Graphique 3 : Répartition par sexe et diplôme le plus élevé obtenu – Proportions



61% de la promotion est titulaire d'un Bac+4 ou Bac+5 et, à l'instar des précédentes promotions, les femmes sont généralement plus diplômées que leurs collègues masculins. Elles sont 66% à appartenir à ce groupe contre 40% des hommes. Concernant les spécialités, le droit reste la filière la plus représentée avec 59% des élèves diplômés dans ce domaine. De

plus, de nombreux élèves ont suivi des cours de droit sans nécessairement être diplômés dans ce cursus. Ainsi, 62% de la promotion a étudié le droit privé, 60% le droit pénal, 51% le droit public, 28% le droit de l'exécution des peines et 22% le contentieux judiciaire.

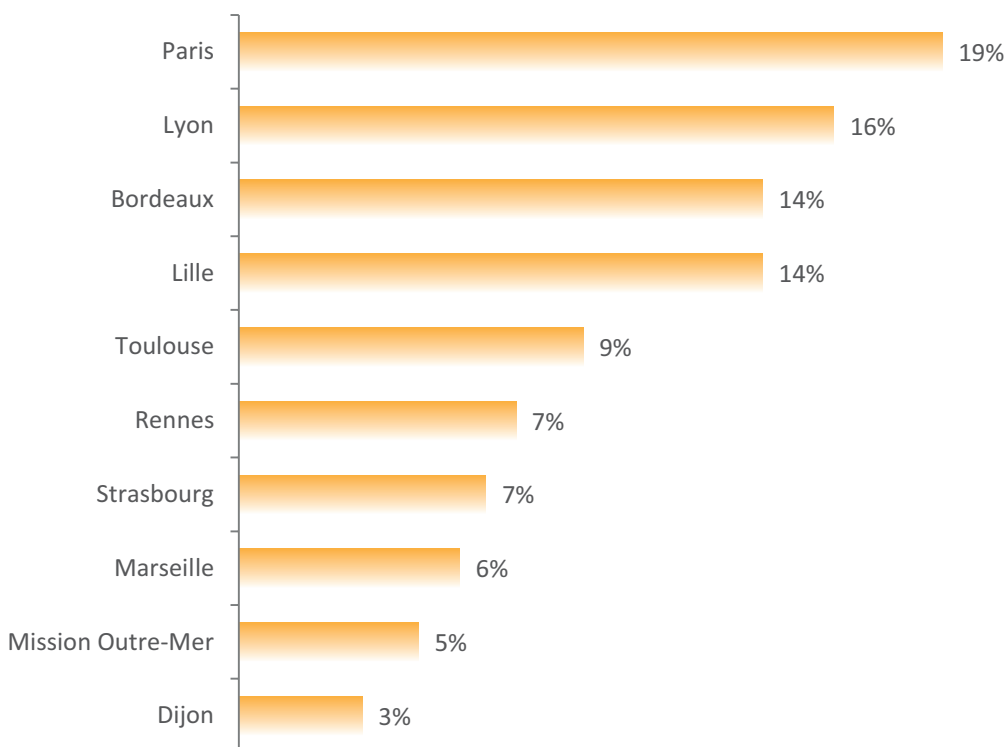
Graphique 4 : Répartition par sexe et situation matrimoniale – Proportions



Les situations matrimoniales de la 22^{ème} promotion sont partagées en deux groupes avec, d'un côté, 49% d'élèves célibataires ou divorcés et, d'un autre côté, 51% d'élèves vivant en

couple. Parmi ces derniers, 22% vivent en union libre, 20% sont mariés et 9% sont pacés. Par ailleurs, 76 CPIP, soit 28% de la promotion, sont parents d'un ou plusieurs enfants.

Graphique 5 : Répartition par origine géographique avant le concours – Proportions

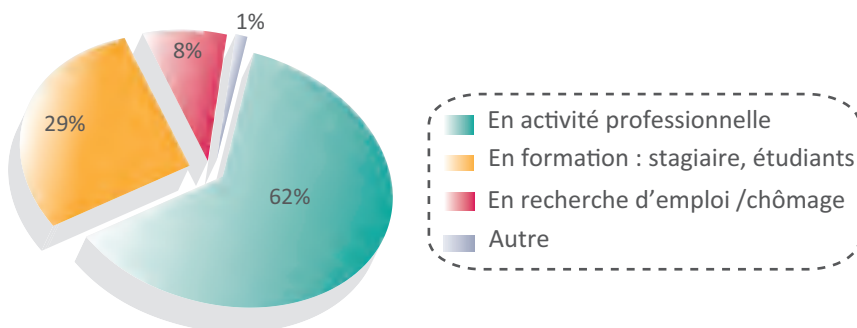


Comme pour la 21^{ème} promotion, La 22^{ème} promotion continue de provenir principalement de 4 DISP : Paris (19%), Lyon (16%),

Bordeaux (14%) et Lille (14%). Les autres DISP représentent entre 9% (Toulouse) et 3% (Dijon) des élèves.

Expériences professionnelles avant le concours

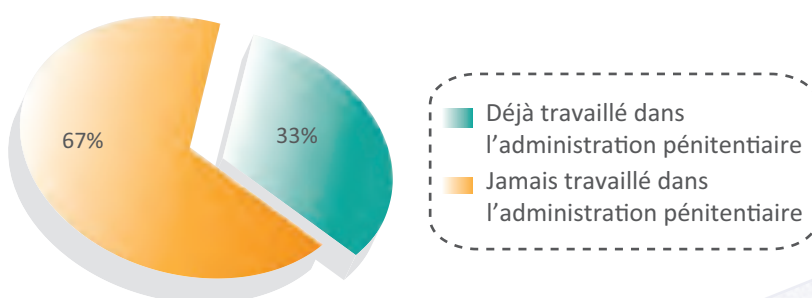
Graphique 6 : Situation professionnelle au moment du concours – Proportions



La majorité des CPIP sont des personnes actives ayant déjà exercé un emploi. 62% étaient en activité professionnelle lors du passage du concours et 8% étaient au chômage. 29%

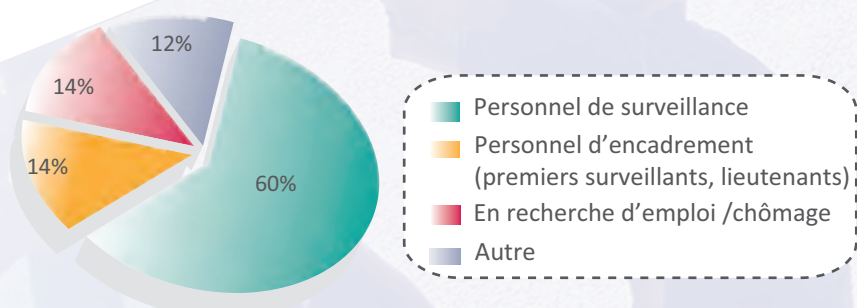
viennent juste de terminer leurs études et étaient en formation au moment du concours.

Graphique 7 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Proportions



67% de la promotion, soit 184 élèves n'ont jamais travaillé dans l'administration pénitentiaire contre 33%, soit 90 élèves, qui déclarent y avoir déjà exercé. Le graphique suivant apporte des précisions quant au corps professionnel auxquels appartenait ces derniers.

Graphique 8 : Corps de métier pour les CPIP ayant déjà travaillé dans l'administration pénitentiaire – Proportions

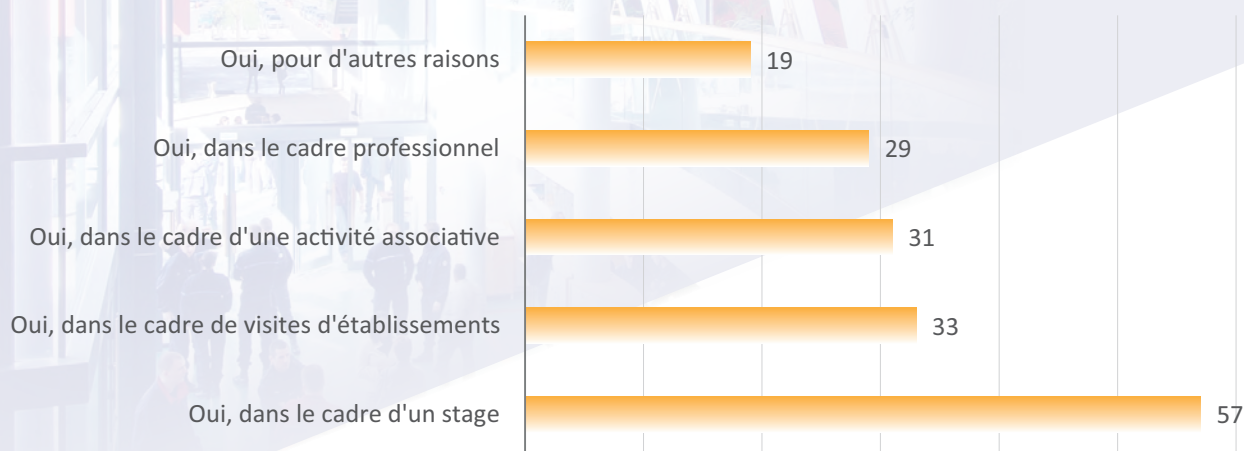


Parmi les 90 CPIP ayant une expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire, 60% étaient précédemment surveillants, 14% premiers surveillants ou lieutenants, 14% personnels administratifs et 12% faisaient déjà office de CPIP mais avec un statut de contractuel.

L'ancienneté moyenne de ces agents dans l'administration pénitentiaire est de 8 ans, avec des disparités selon les corps

professionnels. Les anciens surveillants et anciens personnels d'encadrement déclarent respectivement 14 ans et 8 ans d'ancienneté en moyenne, tandis que les CPIP contractuels ont exercé 1,7 ans en moyenne avant de passer le concours.

Graphique 9 : Expériences diverses auprès de l'administration pénitentiaire pour les CPIP n'y ayant jamais travaillé – Proportions

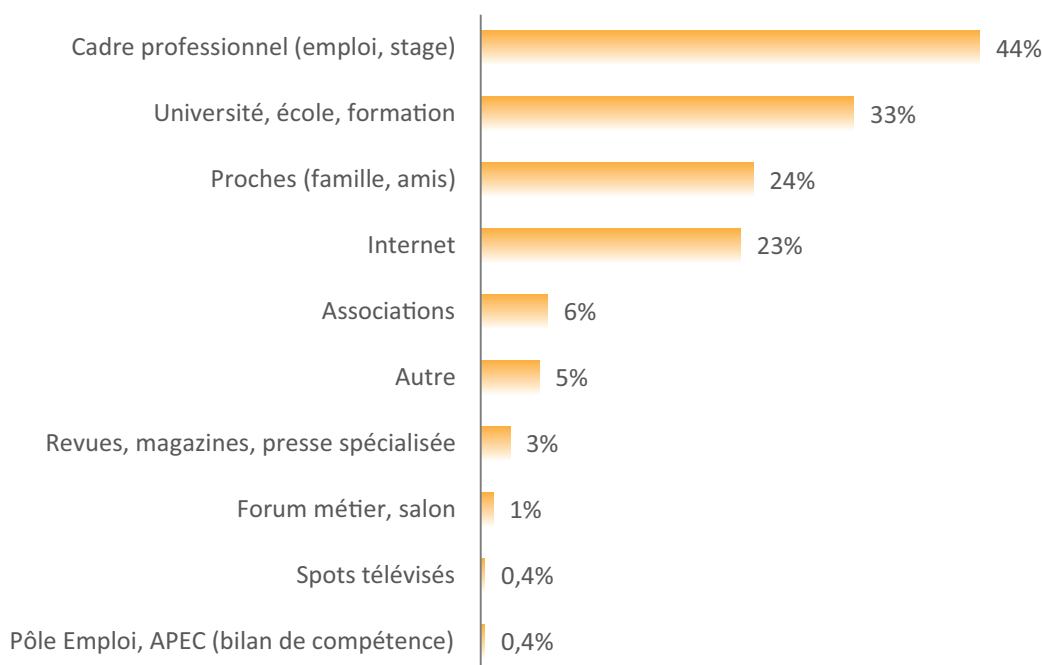


Parmi les 67% de la promotion n'ayant jamais travaillé dans l'administration pénitentiaire, plusieurs ont eu l'occasion, pour différentes raisons, de la côtoyer. Ainsi, 71% d'entre eux

l'ont connu dans le cadre d'un stage, d'une visite d'établissement, d'une activité associative (par exemple, le GENEPI) ou dans le cadre de leur ancien métier.

Motivations à devenir CPIP et perspectives professionnelles

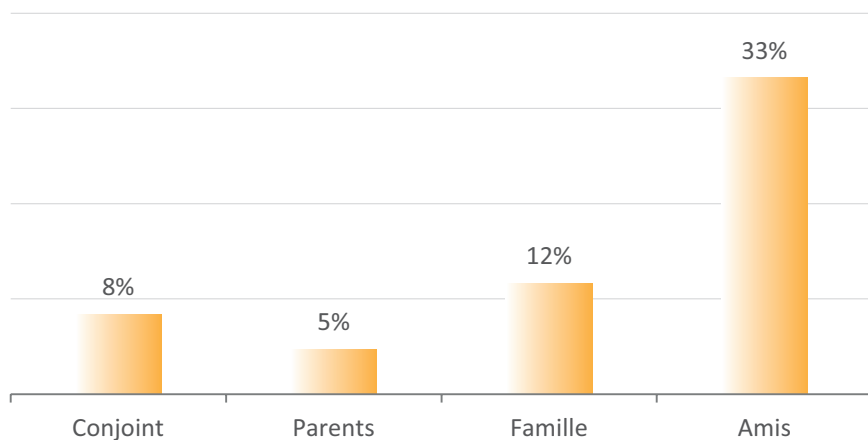
Graphique 10 : Connaissance du concours de CPIP (plusieurs réponses possibles) – Proportions



Les sources de connaissances du concours sont multiples mais émanent principalement du cadre professionnel (44%), de l'université (33%) et de la cellule familiale (24%). A noter également que 23% des élèves ont trouvé l'information sur internet. Il est intéressant de constater que la première source d'information pour les CPIP diplômés en droit est justement le cadre universitaire alors que les diplômés d'autres spécialités

(lettres, langues, sciences humaines, enseignement, travail social, commerce, économie, gestion etc.) ont davantage été orientés vers le concours de CPIP par leur environnement professionnel, à l'occasion d'un stage ou d'un premier emploi. Ainsi, la forte proportion de juristes dans les concours et dans les promotions de CPIP peut, au moins en partie, s'expliquer par la promotion du métier lors de leur parcours universitaire.

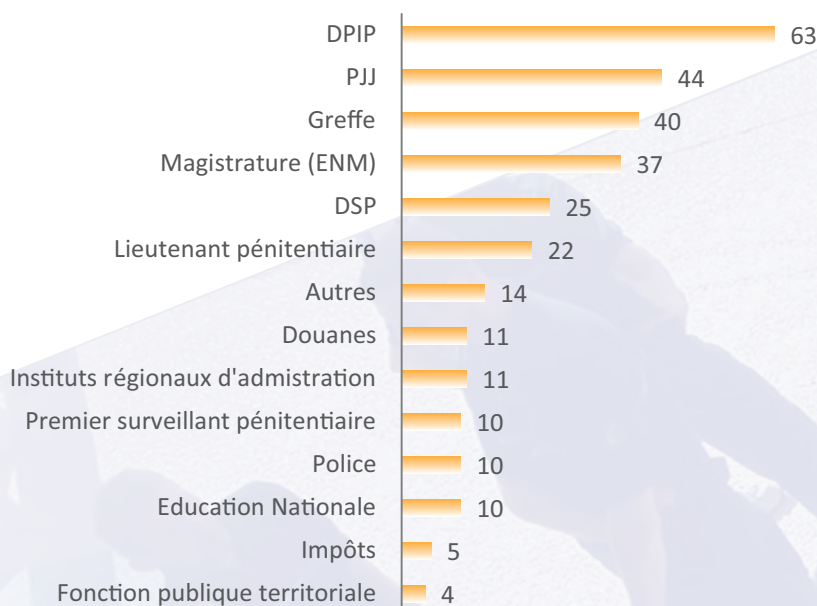
Graphique 11 : « Avez-vous des proches qui travaillent ou ont travaillé dans l'administration pénitentiaire (plusieurs réponses possibles) – Proportions »



Si le graphique précédent indique que 24% des élèves CPIP ont eu connaissance du concours via leurs proches, ce graphique présente quels sont les proches des élèves qui travaillent au sein de l'administration pénitentiaire. Au total, 46 % de la promotion ont leur conjoint, un de leurs parents, un membre de leur famille ou des amis travaillant dans l'adminis-

tration pénitentiaire. Plus précisément, 33 % des élèves ont des amis travaillant dans l'administration pénitentiaire, 12% ont un membre de leur famille, 5% ont leurs parents et 8% ont leur conjoint dans l'AP.

Graphique 12 : Autres concours tentés en parallèle de celui de CPIP (plusieurs réponses possibles) – Citations



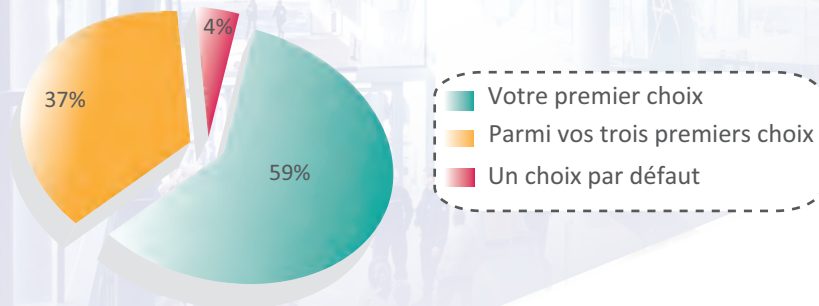
Au total, 154 élèves se sont présentés à un ou plusieurs autres concours en parallèle de celui de CPIP, soit 56% de la promotion. Par exemple, 63 élèves ont tenté le concours de DPIP, 44 les concours de la PJJ, 40 ceux de greffe et 37 la magistrature.

En ce qui concerne les concours de DPIP et de la magistra-

ture*, il s'agit de postes en catégorie A, qui correspondent davantage à ce que peuvent espérer des Bac+5 sur le marché du travail, tant en termes de rémunérations que de responsabilités.

*Les catégories des concours passés à la protection judiciaire de la jeunesse et au greffe ne sont pas précisées.

Graphique 13 : Place du concours de CPIP parmi les perspectives professionnelles envisagées – Proportions

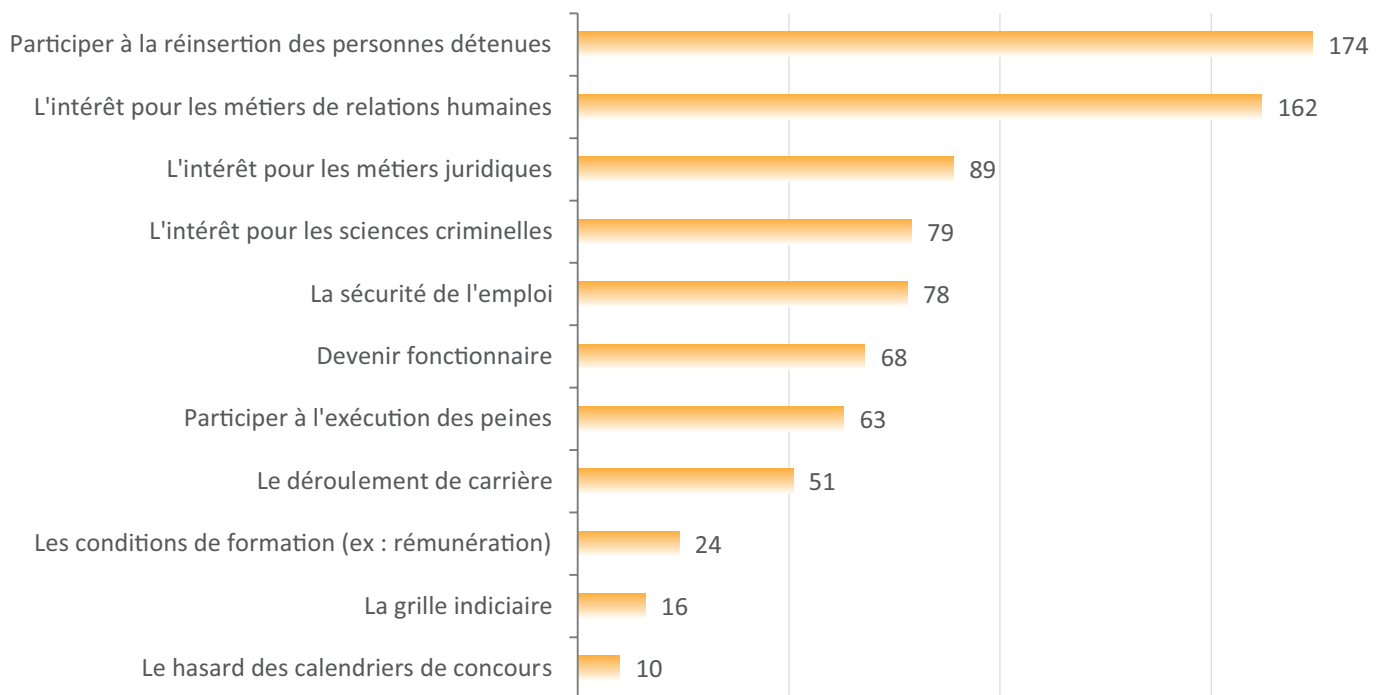


Interrogés sur la place du concours de CPIP par rapport à leurs différentes perspectives professionnelles, les élèves sont 59% à déclarer qu'il s'agit de leur premier choix. 37% considèrent que le concours de CPIP s'inscrit parmi leurs trois premiers choix de carrière et 4% reconnaissent qu'il s'agit d'un choix par défaut.

De façon logique, les élèves pour lesquels le concours de CPIP

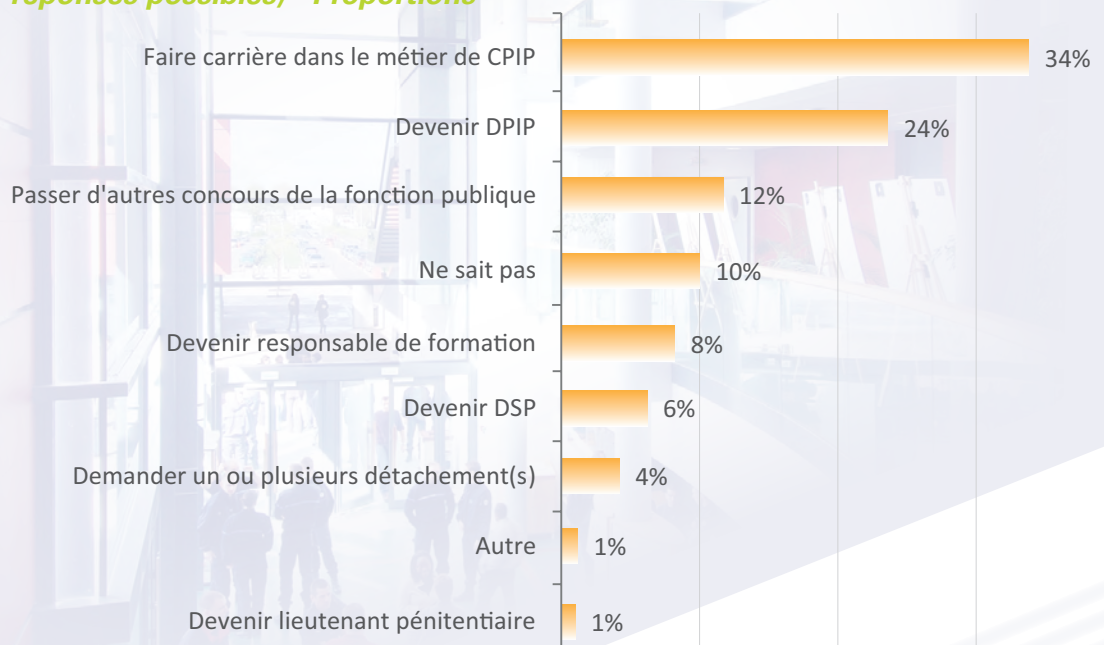
est un choix de carrière, sont très peu – 6% – à vouloir passer un autre concours durant leur formation. A l'inverse, 47% des élèves, pour lesquels le métier de CPIP est un choix secondaire envisagent de passer d'autres concours. Il s'agit notamment du concours pour devenir DPIP, métier plus en phase avec leur niveau de diplôme (Bac+5).

Graphique 14 : Principales motivations à passer le concours de CPIP (plusieurs réponses possibles) – Citations



Les principales motivations qui poussent les élèves à devenir CPIP sont d'ordre professionnel, autrement dit, liées au contenu même du métier et des missions qu'ils seront amenés à accomplir. Les items « participer à la réinsertion des personnes détenues » et « l'intérêt pour les métiers de relations humaines » sont les plus cités avec respectivement 174 et 162 citations. Viennent ensuite des motivations davantage liées au

parcours universitaire des élèves, à savoir « l'intérêt pour les métiers juridiques » et « l'intérêt pour les sciences criminelles ». C'est seulement après que sont cités les aspects utilitaires du métier, tels que « la sécurité de l'emploi », « devenir fonctionnaire », « le déroulement de carrière », « les conditions de formation » et « la grille indiciaire ».

Graphique 15 : Perspectives professionnelles envisagées en début de formation (plusieurs réponses possibles) - Proportions

Interrogés en début de formation sur leurs perspectives professionnelles, la plupart des élèves CPIP n'envisagent pas de quitter l'administration pénitentiaire. 34% d'entre eux souhaitent faire carrière dans le métier de CPIP, 24% aimeraient devenir DPIP, 8% devenir responsable de formation, 6% devenir DSP et 1% devenir lieutenant. 12% de la promotion sont toutefois attirés par d'autres concours de la fonction publique.

Une étude réalisée par l'observatoire de la formation de l'Énap en 2017* et portant sur 19 promotions de CPIP a montré qu'après un début de carrière plutôt stable, les CPIP s'orientent effectivement prioritairement vers des fonctions de DPIP, dans une logique de promotion professionnelle.

*GRAS Laurent et BOUTIN Nicolas : Devenir CPIP... et le rester ? Analyse démographique des départs de CPIP en cours de formation et en cours de carrière de 1995 à 2014, Observatoire de la formation, Énap, 2017.

22^{ème} promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.énap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr

OCTOBRE 2017

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION



Directeur de la publication : Sophie BLEUET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Valentine AUZANNEAU, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Xavier DABADIE, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres -CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire